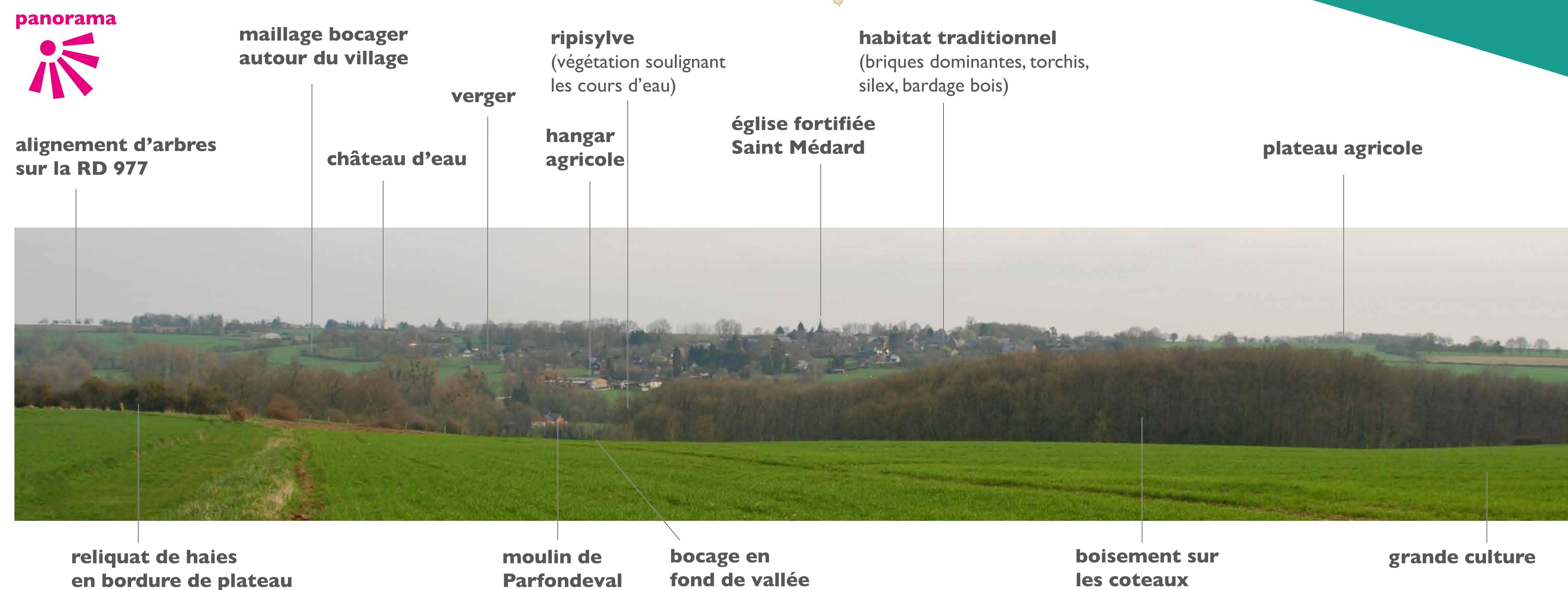
LA BASSETHIERACHE Parfondeval



Pour célébrer les 40 ans de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les 5 CAUE des Hauts-de-France ont mis en valeur 40 lieux représentatifs de notre territoire régional.





La Basse Thiérache forme une large frange de transition paysagère entre la Thiérache Bocagère plus au nord et la Grande plaine agricole au sud. A ce titre, elle se caractérise par la mixité de ses paysages empruntant des composantes paysagères des deux entités qui l'avoisinent.

Du temps où la Thiérache n'était qu'une seule entité, ne subsiste que le souvenir de quelques haies et vergers en ceinture des villages et dans les vallées, mais aussi une architecture caratéristique fortement identitaire.

Même si des parallèles peuvent être établis entre les composantes paysagères de la Basse Thiérache et celles des entités qui la jouxtent, il n'en demeure pas moins que la Basse Thiérache constitue une **entité paysagère à part entière**.











